

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**AIDE À LA VIE PARTAGÉE (AVP) : LA MÉTROPOLE DE LYON S'ENGAGE À DÉPLOYER
L'HABITAT INCLUSIF SUR SON TERRITOIRE**

La Métropole de Lyon, labellisée « territoire 100% inclusif » depuis 2019, porte une ambitieuse politique de soutien au développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire, plus inclusive et adaptée aux besoins et projets de chacun.

L'habitat inclusif est une solution de logement destinée aux personnes vivant le handicap et aux personnes âgées qui ont fait le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation alternatif regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, co-construit avec les habitants. La Métropole de Lyon fait partie des 20 premiers départements à s'être engagés dans la démarche d'expérimentation de l'Aide à la Vie Partagée, proposée par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, pour 2021 et 2022.

Suite à l'appel à projets pour la mobilisation de l'AVP, lancé en juillet 2021, la Métropole a retenu 42 lauréats proposant des projets d'habitat inclusif divers (colocations, logements regroupés avec espaces communs, projets intergénérationnels, etc.). Ce soutien vise à développer un panel de solutions d'habitat plus large pour les personnes concernées et leur permettre d'être chez elles, tout en favorisant un projet de vie partagée avec les autres habitants

Pascal Blanchard, Vice-Président à la Métropole de Lyon en charge de la Santé, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : « *L'habitat inclusif répond à un besoin croissant des personnes en perte d'autonomie, d'être accompagnées autrement. Les 42 projets que nous avons sélectionnés sont destinés à accueillir 622 habitantes et habitants, dont 342 personnes âgées et 280 personnes en situation de handicap. En tant que collectivité, notre devoir est de faire en sorte d'offrir une vie digne à toutes et tous, dans de bonnes conditions, répondant aux besoins et aux parcours de vie de chacun.* »

Aujourd'hui, 14 millions d'euros dédiés au versement de l'Aide à la Vie Partagée ont été votés en Conseil de la Métropole, pour la programmation 2022-2029. L'Aide à la Vie Partagée est une aide individuelle qui concourt à solvabiliser les personnes qui font le choix d'habiter dans un habitat reconnu « habitat inclusif » par la collectivité. Versée à la structure porteuse du projet de vie sociale et partagée en tant que tiers-garant, cette aide est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée, ou encore la régularisation du vivre-ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat.

Service Presse Métropole de Lyon :

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27

www.grandlyon.com/presse